

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 25 JUIN 2026**

**N°032**

<b>CHANGEMENT DES HORAIRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES CLASSES ÉCOLE MATERNELLE MARCOU ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027</b>			
<b>OBJET :</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES :** M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Le Code de l'Education prévoit que « *Le maire peut, après avis de l'autorité scolaire responsable, modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement en raison des circonstances locales.* »

Afin de mieux organiser les entrées et les sorties des élèves scolarisés au sein de l'école maternelle MARCOU, dont certaines familles ont des fratries scolarisées sur l'école primaire BARBES (école du secteur), et pour mieux leur faciliter les déplacements entre ces deux écoles, la Direction de l'école MARCOU propose de modifier les horaires d'accueil et de sortie des élèves, laissant le temps aux parents d'aller d'une école à l'autre.

Les nouveaux horaires proposés sont : **8h45-11h45 et 13h45-16h45** au lieu de 9h00-12h00 et 14h00-17h00.

Un sondage a été réalisé sur la base d'un questionnaire adressé aux familles.

Sur les 46 élèves inscrits de la Petite Section (PS) à la Grande section (GS), 38 familles ont répondu :

- 29 familles (76%) sont favorables à cette modification
- 8 familles (21 %) y sont défavorables
- 1 bulletin nul (2%)

Le Conseil d'école, réuni le 13 mars 2026 a donné un avis favorable au changement d'horaires à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à appliquer ces nouveaux horaires dès la rentrée scolaire 2026/2027 sur l'école maternelle MARCOU.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32535-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026  
Publication : 06/07/2026